



Récidive avec alcool au volant

Par **ofsound**, le **23/03/2013** à **12:04**

Madame Monsieur,

J'ai 33 ans et élève seule ma fille de 8 ans

Au mois de mai 2012 je me suis faite arrêtée avec un taux supérieur à la normale j'ai donc eu une suspension de 6 mois. amende ect...(sans outrage à agent)

Hier au soir le 22 mars 2013, j'ai eu un accident seule sans causé de blessé avec biensûr un taux d'alcolémie de 1.87 par litre d'air expiré. pompier, gendarmerie, bon contact sans souçi de ce côté là...

je lis beaucoup de chose sur internet et voudrais si possible des réponses plus précises sur mon cas. tous mes projets professionnels sont dans la conduite.

je suis en pleine campagne et doit emmener ma fille à l'école qui est première de sa classe! elle joue aujourd'hui les finales départementales au rugby. Donnez moi je vous en supplie! tous les conseils en votre possession. Je ne suis pas alcoolique très sportive mais j'ai commis 02 erreurs FATALES

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **23/03/2013** à **15:20**

bonjour

[citation]tous mes projets professionnels sont dans la conduite.[/citation]

Vous êtes en état de récidive légale de conduite sous l'empire d'un état alcoolique, et vous risquez jusqu'à :

4 ans d'emprisonnement

9.000 € d'amende

l'annulation de votre permis de conduire est de plein droit

une interdiction de solliciter un nouveau permis de conduire sur une période de 3 ans

la confiscation obligatoire du véhicule si vous en êtes le propriétaire, sauf décision motivée du

Juge

l'interdiction de conduire pendant une durée de cinq ans au plus un véhicule qui ne serait pas équipé d'un dispositif homologué d'anti démarrage par éthylotest électronique.

l'inscription de cette mention sur votre casier judiciaire.

vous allez devoir changer vos projets professionnels